ART. 3 N° 140

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 140

présenté par Mme Youssouffa

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , de déstabilisation ou tentatives de déstabilisation portant atteinte à l'ordre public et à la sécurité sanitaire, la stabilité ou l'intégrité du département de Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d'élargir le recours à la technique de renseignement dite de l'algorithme à toutes les déstabilisation ou tentative de déstabilisation portant atteinte à l'ordre public à Mayotte et à son intégrité territoriale.